

**Le parc naturel régional Scarpe - Escaut,  
la direction régionale des affaires culturelles du Nord- Pas-de-Calais**

en partenariat avec

**le conseil régional du Nord - Pas-de-Calais**

Dans le cadre du programme de résidences-mission d'artistes à des fins d'éducation artistique et culturelle intitulé:

## **Artiste rencontre territoire (A.R.T.)**

est lancé un appel à candidatures

*en direction des artistes, de tous les domaines d'expression dont la recherche et la production, inscrites dans le champ de la création contemporaine, sont traversées par la question du territoire (histoire, identité, patrimoines...) et du paysage (géographique, humain, urbanistiques...).*

### **Une résidence mission dans le parc naturel régional Scarpe - Escaut et plus précisément encore en Pays de Condé.**

Une résidence-mission relevant du programme A.R.T est menée à des fins d'action culturelle. Elle est organisée en faveur des habitants d'un territoire. Ici, il s'agit des habitants des communes du Pays de Condé, le long de la frontière belge, dans le parc naturel régional Scarpe - Escaut. Le secteur du Pays de Condé rassemble notamment les communes de Vieux-Condé, Condé-sur-Escaut, Fresnes-sur-Escaut et Hergnies pour une population totale de près de 33 000 habitants ( source: Insee, recensements de la population - état civil 2007 ). Si la résidence-mission s'applique à un territoire de proximité, elle aura vocation à être valorisée sur un territoire plus vaste, correspondant au parc Scarpe - Escaut.

La résidence-mission repose sur une pleine disponibilité de l'artiste, durant 4 mois, ainsi que sur une diffusion à travers le territoire concerné d'une part représentative de son œuvre déjà accomplie et disponible. Cette diffusion, en lieux dédiés et/ou non dédiés, s'envisagera dès l'amont de la période de résidence et se poursuivra tout au long de sa durée.

La résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production ni commande d'œuvre. Pour l'artiste-résident(e) il s'agit, plus particulièrement, de s'engager dans une démarche d'action culturelle donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il ou elle met en œuvre (réflexion, expérimentation, réalisation).

Cette mise en évidence s'appuie sur des formes d'intervention ou d'actions très variées se différenciant, toutefois, des traditionnels ateliers de pratique artistique régis par un tout autre type de cahier des charges et aux finalités différentes.

Ceci se traduit, concrètement,

— par une première phase, située au tout début du temps de résidence et s'articulant autour de multiples rencontres avec les divers professionnels en lien avec des groupes d'habitants du territoire (professionnels de la culture, responsables d'associations, animateurs, éducateurs, enseignants, chefs de projet politique de la ville...). Ces professionnels sont tous invités à appréhender la recherche et la production artistique de l'artiste-résident(e). Ces rencontres peuvent revêtir des formes extrêmement variées afin d'éviter tout caractère répétitif. Les acteurs rencontrés sont également sollicités, en ces instances ou à leur issue, pour évoquer avec l'artiste-résident la manière, sensible et inventive, dont ils aimeraient, le cas échéant, faire percevoir sa présence ainsi que celle de son œuvre déjà accomplie aux publics qu'ils côtoient ou dont ils ont la responsabilité.

— par une seconde phase au cours de laquelle se construisent entre l'artiste-résident(e) et les divers professionnels déjà cités toutes sortes d'actions à mener en direction de leurs publics de référence. Ces actions que l'on appelle ici gestes artistiques sont conçues le plus souvent possible de manière à concerner un nombre significatif de personnes. Ces gestes artistiques sont également conçus en tenant particulièrement compte des contextes d'exercice des différents professionnels partenaires, de leurs différents degrés d'implication possibles ainsi que de ceux des habitants avec lesquels ils sont en lien.

Ces actions se menant dans les différents temps, ont pour objectif de permettre à un grand nombre d'habitants du territoire, d'acquérir une expérience originale et sensible de l'œuvre. Ces actions peuvent avoir lieu aussi bien au sein des associations, des centres sociaux, des centres de loisirs, des structures culturelles, des établissements scolaires que dans l'espace public ou tout autre site qui paraîtra approprié à l'artiste-résident(e) et à ses partenaires locaux.

Ce sont au minimum 25 équipes de professionnels (25 entités professionnelles) qu'est appelé à rencontrer l'artiste, durant son séjour, en vue de l'élaboration de gestes artistiques.

## A propos du présent appel à projets

Il est donc recherché en vue de cette résidence-mission sur le territoire du Pays de Condé, au sein du parc naturel régional, un(e) artiste, français(e) ou étranger(e), de quelque domaine d'expression que ce soit, dont la recherche et la production, inscrites dans le champ de la création contemporaine, sont traversées par la question du territoire (histoire, identité...) et du paysage (géographique, humain, urbanistique...).

La résidence-mission **ART** s'inscrit dans le projet de territoire porté par le parc naturel régional Scarpe - Escaut et ses communes adhérentes, engagées solidairement dans un projet de développement durable. Ce dernier se fixe notamment pour objectifs d'enrichir la biodiversité, de protéger la ressource en eau, de sauvegarder les paysages, de valoriser ses patrimoines naturels, culturels et humains, de soutenir un développement économique compatible qui s'appuie sur ces richesses, de sensibiliser les publics et les acteurs vers une mobilisation en faveur du développement durable du territoire.

Plus spécifiquement, la résidence-mission interagit avec la dynamique «Mine d'Art en Sentier», menée en partenariat avec le conseil régional Nord – Pas-de-Calais (voir description en annexe). Cette action s'est donnée pour objectif d'interroger voire de transcender les liens existants entre les habitants, leur territoire, leur paysage, leurs patrimoines, leurs futurs à travers la création d'un parcours d'installations artistiques (relevant d'une thématique «Art et Nature») et une programmation éducative, touristique et culturelle associée. Cette action prend la forme d'une résidence de création (du samedi 26 mai au samedi 9 juin 2012) et d'un travail de médiation sociale, éducative et culturelle qui a démarré en octobre 2011. La dynamique qu'elle incarne a vocation à s'inscrire dans le temps au service du développement culturel du territoire et de l'éveil artistique des habitants.

L'artiste en résidence-mission sera donc amené à croiser et à rencontrer d'autres artistes présents sur le territoire. Il sera également amené à s'appuyer sur cette mobilisation, déjà effective, des habitants, des acteurs éducatifs, sociaux et culturels mise en œuvre dans le cadre de «Mine d'Art en Sentier» et à l'enrichir.

L'ambition, au travers de la résidence-mission d'artiste **ART**, est de **contribuer à partager, croiser et faire évoluer les regards, les représentations et les connaissances des habitants sur leur territoire par une démarche artistique forte**. L'artiste doit pouvoir, à travers son propre propos, questionner les habitants sur leur quotidien et la perception de leur territoire et mener des actions ou gestes artistiques permettant le partage avec le plus grand nombre.

L'artiste candidat(e) doit être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission. Il doit également être en mesure de fédérer autour de sa présence et d'une large sélection de ses œuvres l'ensemble de la communauté éducative, culturelle et associative du territoire.

L'artiste retenu(e) bénéficie d'une allocation de résidence d'un montant de 12 000 euros net financée par la direction régionale des affaires culturelles du Nord- Pas-de-Calais (DRAC) et par le parc naturel régional Scarpe-Escaut.

L'artiste retenu(e) est appelé(e) à résider effectivement sur le territoire du Pays de Condé. Un lieu d'hébergement est mis à sa disposition gracieusement par le parc ou par un/des partenaires du parc

L'artiste retenu(e) doit être autonome dans ses déplacements et disposer d'un permis de conduire valide et d'un véhicule personnel, ses frais de déplacement sur le territoire étant pris en charge sur la base d'un forfait. En revanche, les frais de déplacement de son lieu d'habitat personnel au territoire de mission (à l'exception d'un seul aller-retour pris en charge) ainsi que les repas sont à sa charge.

## Les partenaires locaux

La résidence-mission **ART** s'adresse aux habitants du territoire. Cette dimension territoriale nécessite un lien fort avec les structures et équipements qui sont implantés sur les communes du Pays de Condé ou qui l'irriguent. A titre d'exemples (non exhaustifs ) peuvent être cités:

- les bibliothèques;
- les centres sociaux et CCAS ;
- les écoles;
- le Musée Vivant des Enfants et l'association QuARTier à Fresnes sur Escaut;
- le Boulon, pôle régional des arts de la rue à Vieux-Condé;
- le Centre d'éducation à l'environnement d'Amaury et le club Léo Lagrange à Hergnies;
- le club BMU du Pays de Condé;
- .....

C'est le parc naturel régional Scarpe - Escaut qui a accepté d'être, en lien étroit avec les partenaires à l'initiative de la résidence-mission, l'opérateur de l'action.

Il a, de ce fait, pour mission, partagée avec les responsables du monde associatif local :

- d'accompagner l'artiste retenu afin de le guider dans sa découverte du territoire,
- de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail, à la diffusion maximale de son œuvre
- d'organiser avec le concours des communes ainsi qu'avec celui des structures culturelles, associatives et éducatives, avec également les établissements scolaires souhaitant s'associer à l'action la diffusion des œuvres (en amont et tout au long de la résidence),
- de faciliter les rencontres avec les groupes de professionnels (1ère phase de la résidence-mission),
- d'aider à la réalisation des gestes artistiques (2ème phase de la résidence-mission).
- d'assurer la gestion administrative de la résidence (paiement , gestion du budget ...)

## Période et durée de la résidence

La période de résidence est prévue **de début avril à fin juillet 2012**. Il s'agit d'une résidence de quatre mois à raison de cinq à six jours de présence par semaine

.

## Le cadre juridique

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs du Parc naturel régional Scarpe-Escaut, structure opératrice, et de l'artiste accueilli(e) est signé avant le début de la résidence.

Les conditions de diffusion des œuvres déjà existantes de l'artiste dans des lieux dédiés ou non, sont étudiées et également contractualisées avec la structure opératrice.

## Procédure à suivre pour la candidature

Quelques rappels :

Peut donc faire acte de candidature tout (e) artiste professionnel(le), français(e) ou étranger(e). L'artiste candidat(e) doit avoir à son actif une production conséquente, et être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission. L'artiste candidat(e) doit maîtriser l'usage oral de la langue française.

L'artiste candidat(e) doit détenir un permis de conduire valide et disposer d'un véhicule personnel.

Les éléments à fournir sont:

- une lettre de motivation,
- un curriculum vitae,
- un dossier artistique présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche de l'artiste-candidat(e)
- une liste des œuvres/productions disponibles à des fins de diffusion pendant, avant ou après le temps de résidence.

L'ensemble du dossier sous format PDF est à adresser pour le **1er février 2012** au plus tard, par envoi électronique uniquement à l'adresse suivante:

[a.legendre@pnr-scarpe-escaut.fr](mailto:a.legendre@pnr-scarpe-escaut.fr)

Dans le cas où l'artiste souhaite enrichir cet envoi d'un DVD ou d'un CD pour les œuvres ou documents audiovisuels il ou elle le précise dans son envoi électronique et adresse ces pièces, par voie postale à l'adresse suivante :

**Parc naturel régional Scarpe – Escaut**

***Résidence ART  
à l'attention de la Mission éducation au territoire et culture***

**357, rue Notre Dame d'Amour  
F-59230 Saint Amand les Eaux**

**Pour plus d'informations :**

Audrey LEGENDRE

+33 (0)3.27.19.19.93  
[a.legendre@pnr-scarpe-escaut.fr](mailto:a.legendre@pnr-scarpe-escaut.fr)  
[www.pnr-scarpe-escaut.fr](http://www.pnr-scarpe-escaut.fr)

## ANNEXE

### Contexte et présentation du territoire

---

Créé en 1968, le Parc naturel régional (PNR) Scarpe-Escaut est le tout premier « Parc naturel régional de France ». C'est aussi le plus densément peuplé. Aujourd'hui, 55 communes adhèrent au Parc. Le territoire s'étend sur 43 000 hectares et compte une population de 162 000 habitants. Ce territoire épouse la frontière avec la Belgique pour former avec le Parc naturel wallon des Plaines de l'Escaut, le Parc naturel transfrontalier du Hainaut.

Le fait que ce territoire soit classé « Parc naturel régional » signifie deux choses : **ses paysages, ses espaces naturels, sa faune, sa flore, ses terrils, etc. ont un intérêt national, voire européen, mais sont fragiles du fait d'une démographie importante.** Les communes rurales et péri-urbaines concernées ont ainsi décidé de s'engager solidairement dans **un projet de territoire durable**. Ce dernier se fixe notamment pour objectifs d'enrichir la biodiversité, de protéger la ressource en eau, de sauvegarder les paysages, de valoriser ses patrimoines naturels, culturels et humains.

Au sud du territoire, un croissant de sites miniers - dont le Pays de Condé - aux caractéristiques variées souligne le territoire du Parc. Espaces de découverte de milieux reconquis par la nature et du patrimoine culturel minier, ces paysages bouleversés durant plus d'un siècle, reflètent une partie de la **mémoire collective du Bassin minier du Nord-Pas de Calais**.

Dans la perspective du classement du bassin minier au titre de Patrimoine mondial de l'humanité par l'UNESCO ([www.bmu.fr](http://www.bmu.fr)), la préservation de la diversité des paysages et des symboles miniers, emblèmes de l'identité du territoire, est réaffirmée en poursuivant l'effort de reconquête engagé par l'ensemble des acteurs locaux.

En effet, l'industrie charbonnière a façonné un territoire, ses paysages, ses villes, en a forgé l'identité et a durablement transformé les modes de vie encore 20 ans après l'arrêt de l'exploitation. Les richesses de ce territoire minier sont parfois méconnues et souvent sous-estimées des habitants. Le Parc et ses partenaires œuvrent également à **faire évoluer le regard des habitants sur leur territoire en prenant en compte les perceptions et le vécu de chacun notamment par des actions éducatives et culturelles tel que « Mine d'Art en Sentier »**.

Au sein du Pnr Scarpe-Escaut, le secteur du Pays de Condé est situé à l'extrémité Est du Bassin minier Nord - Pas de Calais, le long de la frontière belge. Il est notamment constitué des communes de **Fresnes-sur-Escaut, Vieux-Condé, Hergnies et Condé sur l'Escaut. Berceau de la découverte de la première gaillette de charbon dans la région.** Cet espace a une **valeur hautement historique et symbolique**. Les éléments caractéristiques paysagers et bâtis de l'activité minière sont encore nombreux mais plus diffus et discrets que dans le reste du Bassin minier.

**Ces héritages liés à la post-activité minière et industrielle sont à la fois des potentiels et de véritables enjeux.** Le secteur du Pays de Condé est un territoire en profonde mutation, qui utilise cet héritage comme un levier pour ce tourner vers l'avenir face à une réalité sociale et économique difficile. Le territoire est support de nombreuses innovations comme les jardins solidaires de Fresnes-sur-Escaut, des opérations audacieuses de requalification urbaine et de valorisation du patrimoine à haute qualité environnementale, le travail depuis plus de 10 ans du Boulon, pôle régional des arts de la rue et de la piste, la gestion différenciée des espaces verts de la ville, les jardins pédagogiques et jardins partagés de Vieux Condé, l'installation prochaine du tramway...

Néanmoins, **le changement des représentations des habitants sur leur territoire et leur implication dans les mutations de leurs communes sont plus lentes et difficiles.** C'est pourquoi, le Parc et ses partenaires souhaitent développer le projet MAES sur le Pays de Condé. Pour partager la connaissance du territoire et de ses patrimoines aux travers d'initiatives et d'activités artistiques et culturelles pour aider à comprendre les valeurs et les enjeux du territoire et susciter un sentiment d'appartenance. Cultiver un lien plus fort entre le territoire et les individus pour donner envie de s'investir concrètement et positivement.

## Présentation de « Mine d'Art en Sentier »

---

**« Mine d'Art en Sentier » est organisé par le Parc Scarpe-Escaut en partenariat avec la Mission Bassin Minier et Bassin Minier Uni dans le cadre du projet « Mineurs du Monde » du Conseil Régional Nord-Pas de Calais. « Mine d'Art en Sentier » est réalisé en étroite collaboration avec les communes du Pays de Condé et Le Boulon, Pôle régional des arts de la rue.**

### **Un thème : Nature, Art et Patrimoine Minier**

« Mine d'Art en Sentier » à travers le caractère universel de la trajectoire du territoire du Bassin minier du Nord – Pas de Calais et de ses habitants, souhaite interroger les artistes sur **l’empreinte paysagère, technique, social, culturel, encore visible ou non, laissée par cette histoire industrielle sur le territoire** et plus particulièrement sur le Pays de Condé.

« Mine d'Art en Sentier » ne s'inscrit pas dans une vision passéiste et locale de cet héritage minier mais bien dans **une interprétation contemporaine et ouverte aux territoires du monde ayant connu ou vivant encore une exploitation minière.**

### **Objectifs et esprit de l'évènement**

« Mine d'Art en Sentier » entend contribuer à **l'appropriation de cette mémoire minière et de sa dimension internationale** par les habitants du bassin minier à travers la mise en scène artistique et sensible du patrimoine minier dans toutes ses dimensions (matériels et immatériels). Les œuvres révéleront le paysage culturel évolutif du bassin minier et amèneront à **faire évoluer les regards portés sur ce territoire**, à se jouer des traces, des usages, des liens entre les hommes et leur territoire, du dialogue entre le passé et l'avenir, entre l'homme et la nature, ...

« Mine d'Art en Sentier » se doit d'être à la fois un levier permettant d'offrir aux artistes les conditions pour de véritables créations artistiques et la mise en place de situations révélatrices pour des populations souvent en situation de découverte de l'art contemporain. Engagé dans une **démarche éco-citoyenne**, « Mine d'Art en Sentier » a pour ambition de favoriser une plus grande interaction des uns et des autres et de leur implication dans leur environnement.

« Mine d'Art en Sentier » est un **parcours de randonnée à pied ou à vélo jalonné de dix œuvres « Land Art » réalisées in situ par des artistes français et étrangers en résidence du samedi 26 mai au samedi 9 juin 2012.** La direction artistique est assurée par Thierry Teneul, artiste plasticien, garant du projet artistique et culturel.

**Le sentier artistique est l'élément fondateur d'une dynamique locale qui mobilise partenaires et publics toute l'année et d'une programmation culturelle spécifique qui crée l'évènement. Cette programmation associe sur le territoire d'accueil du Pays de Condé, les acteurs éducatifs, culturels, sociaux, touristiques grâce à un travail de médiation et dans un esprit convivial et festif.**

### **Sites internet**

Parc naturel régional Scarpe-Escaut <http://www.pnr-scarpe-escaut.fr>

Bassin Minier Uni <http://www.bmu.fr/>

Mission Bassin Minier <http://www.missionbassinminier.org/>

Conseil Régional Nord-Pas de Calais, projet « Mineurs du Monde »  
<http://www.nordpasdecals.fr/mineursmonde/ambition.asp>